

RESUME DU PROSPECTUS

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'éléments, qui sont présentés en cinq sections A à E, numérotées de A.1 à E.7 (les "**Eléments**").

Ce Résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Puisque certains Eléments n'ont pas à être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent Résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le Résumé avec la mention "Sans objet".

A. INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS

A.1	Avertissement	<p>Le présent Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base.</p> <p>Toute décision d'investir dans les Titres concernés doit être fondée sur un examen exhaustif de l'ensemble du Prospectus de Base par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats Membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>UniCredit Bank AG ("UniCredit Bank", l'"Emetteur" ou "HVB"), Kardinal-Faulhaber-Straße 1, 80333 Munich, en tant qu'Emetteur peut être tenu responsable en ce qui concerne le Résumé et toute traduction de celui-ci, ainsi que toutes personnes ayant participé à la constitution du Résumé, mais uniquement si le contenu du Résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base, ou s'il ne fournit pas, à la lecture des autres parties du Prospectus de Base, l'ensemble des informations clés.</p>
A.2	Consentement à l'utilisation du prospectus de base	<p>[Sous réserve des paragraphes suivants, l'Emetteur donne son consentement à l'utilisation du Prospectus de Base pendant la Période d'Offre pour toute revente ultérieure ou placement final des Titres par des intermédiaires financiers.]</p> <p>[Sans objet. L'Emetteur ne donne pas son consentement à l'utilisation du Prospectus de Base pour toute revente ultérieure ou placement final des Titres par des intermédiaires financiers.]</p>
	Indication de la période d'offre	<p>[Une revente ou un placement final des Titres par des intermédiaires financiers peut être réalisé(e) et le consentement à l'usage du Prospectus de Base est donné [pour la période d'offre des Titres suivante: <i>[Indiquer la période d'offre pour laquelle le consentement est donné]</i>] [pendant la durée de validité du Prospectus de Base].]</p> <p>[Sans objet. Aucun consentement n'est donné.]</p>

	Autres conditions attachées au consentement	<p>[Le consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base est soumis à la condition que chaque intermédiaire financier respecte les restrictions à la vente applicables ainsi que les modalités de l'offre.</p> <p>[De plus, le consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base est soumis à la condition que l'intermédiaire financier faisant usage du Prospectus de Base s'engage lui-même à l'égard de ses clients à procéder de manière responsable à la distribution des Titres. Cet engagement prend la forme d'une publication de l'intermédiaire financier sur son site internet précisant que le prospectus est utilisé avec le consentement de l'Emetteur et sous réserve des conditions accompagnant ce consentement.]</p> <p>Par ailleurs, le consentement n'est pas soumis à d'autres conditions.]</p> <p>[Sans objet. Aucun consentement n'est donné.]</p>
	Information sur les modalités de l'offre faite par un intermédiaire financier	<p>[Les informations sur les modalités de l'offre faite par tout intermédiaire financier seront fournies au moment de l'offre par cet intermédiaire financier.]</p> <p>[Sans objet. Aucun consentement n'est donné.]</p>

B. EMETTEUR

B.1	Raison sociale et nom commercial	<p>La raison sociale de l'Emetteur est UniCredit Bank AG (ensemble avec ses filiales consolidées, le "Groupe HVB").</p> <p>Le nom commercial est HypoVereinsbank.</p>
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<p>UniCredit Bank, dont le siège social est situé Kardinal-Faulhaber-Straße 1, 80333 Munich, a été constituée en Allemagne, immatriculée au Registre du Commerce du Tribunal de Première Instance de Munich (<i>Amtsgericht</i>) sous le numéro HRB 42148 et enregistrée comme une société de capitaux au titre des lois de la République Fédérale d'Allemagne.</p>
B.4b	Description de toute tendance connue ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité	<p>La performance du Groupe HVB dépendra de l'évolution à venir des marchés financiers et de l'économie réelle en 2015 ainsi que d'autres aléas subsistants. Dans ce contexte, le Groupe HVB adaptera de manière continue sa stratégie aux changements des conditions de marché et examinera soigneusement et régulièrement les indicateurs de gestion en découlant.</p>
B.5	Groupe auquel appartient l'Emetteur et position de l'Emetteur au sein de ce groupe	<p>UniCredit Bank est la société mère du Groupe HVB. Le Groupe HVB détient directement et indirectement des participations dans plusieurs sociétés.</p> <p>UniCredit Bank est une société apparentée à UniCredit S.p.A., Rome ("UniCredit S.p.A.", et ensemble avec ses filiales consolidées, "UniCredit") depuis novembre 2005, et constitue depuis cette date un sous-groupe important d'UniCredit. UniCredit S.p.A. détient directement 100% du capital</p>

		d'UniCredit Bank.																																																
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet; aucune prévision ou estimation de bénéfice n'est disponible.																																																
B.10	Réserves du rapport d'audit sur les informations financières historiques	Sans objet; Deloitte & Touche GmbH, Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, commissaires aux comptes (<i>Wirtschaftsprüfer</i>) d'UniCredit Bank, ont audité les comptes consolidés (<i>Konzernabschluss</i>) du Groupe HVB pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et les comptes (<i>Einzelabschluss</i>) d'UniCredit Bank pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et ont rendu pour chacun de ces exercices une opinion d'audit sans réserve.																																																
B.12	Informations financières historiques sélectionnées	<p>Chiffres Clés Consolidés au 31 décembre 2014*</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de performance clés</th> <th>1/1 – 31/12/2014</th> <th>1/1 – 31/12/2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bénéfice net d'exploitation¹⁾</td> <td>892 m €</td> <td>1.823 m €</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice avant impôts¹⁾</td> <td>1.083 m €</td> <td>1.439 m €</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice consolidé¹⁾</td> <td>785 m €</td> <td>1.062 m €</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice par action¹⁾</td> <td>0,96 €</td> <td>1,27 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chiffres du bilan</td> <td>31/12/2014</td> <td>31/12/2013</td> </tr> <tr> <td>Total des actifs</td> <td>300,342 mds €</td> <td>290,018 mds €</td> </tr> <tr> <td>Capitaux propres</td> <td>20,597 mds €</td> <td>21,009 mds €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Principaux ratios de fonds propres</td> <td>31/12/2014 Basel III</td> <td>31/12/2013 Basel II</td> </tr> <tr> <td>Valeur du Common Equity Tier 1</td> <td>18,993 mds €</td> <td>--</td> </tr> <tr> <td>Fonds propres de base (Fonds propres Tier 1)</td> <td>18,993 mds €</td> <td>18,456 mds €</td> </tr> <tr> <td>Actifs pondérés en fonction des risques (incluant les équivalents pour le risque de marché et le risque opérationnel)</td> <td>85,7 mds €</td> <td>85,5 mds €</td> </tr> <tr> <td>Ratio du Common Equity Tier 1²⁾</td> <td>22,1%</td> <td>--</td> </tr> <tr> <td>Ratio de fonds propres de base sans capital hybride (ratio de base Tier 1)²⁾</td> <td>--</td> <td>21,5%</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateurs de performance clés	1/1 – 31/12/2014	1/1 – 31/12/2013	Bénéfice net d'exploitation ¹⁾	892 m €	1.823 m €	Bénéfice avant impôts ¹⁾	1.083 m €	1.439 m €	Bénéfice consolidé ¹⁾	785 m €	1.062 m €	Bénéfice par action ¹⁾	0,96 €	1,27 €				Chiffres du bilan	31/12/2014	31/12/2013	Total des actifs	300,342 mds €	290,018 mds €	Capitaux propres	20,597 mds €	21,009 mds €				Principaux ratios de fonds propres	31/12/2014 Basel III	31/12/2013 Basel II	Valeur du Common Equity Tier 1	18,993 mds €	--	Fonds propres de base (Fonds propres Tier 1)	18,993 mds €	18,456 mds €	Actifs pondérés en fonction des risques (incluant les équivalents pour le risque de marché et le risque opérationnel)	85,7 mds €	85,5 mds €	Ratio du Common Equity Tier 1 ²⁾	22,1%	--	Ratio de fonds propres de base sans capital hybride (ratio de base Tier 1) ²⁾	--	21,5%
Indicateurs de performance clés	1/1 – 31/12/2014	1/1 – 31/12/2013																																																
Bénéfice net d'exploitation ¹⁾	892 m €	1.823 m €																																																
Bénéfice avant impôts ¹⁾	1.083 m €	1.439 m €																																																
Bénéfice consolidé ¹⁾	785 m €	1.062 m €																																																
Bénéfice par action ¹⁾	0,96 €	1,27 €																																																
Chiffres du bilan	31/12/2014	31/12/2013																																																
Total des actifs	300,342 mds €	290,018 mds €																																																
Capitaux propres	20,597 mds €	21,009 mds €																																																
Principaux ratios de fonds propres	31/12/2014 Basel III	31/12/2013 Basel II																																																
Valeur du Common Equity Tier 1	18,993 mds €	--																																																
Fonds propres de base (Fonds propres Tier 1)	18,993 mds €	18,456 mds €																																																
Actifs pondérés en fonction des risques (incluant les équivalents pour le risque de marché et le risque opérationnel)	85,7 mds €	85,5 mds €																																																
Ratio du Common Equity Tier 1 ²⁾	22,1%	--																																																
Ratio de fonds propres de base sans capital hybride (ratio de base Tier 1) ²⁾	--	21,5%																																																

		Ratio de fonds propres de base (ratio de base Tier 1) ²⁾	22,1%	21,6%
		<p>* L'information financière indiquée dans le présent tableau est vérifiée et extraite des comptes du Groupe HVB pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 (Rapport Annuel du Groupe HVB 2014).</p> <p>¹⁾ sans activités abandonnées</p> <p>²⁾ calculé sur la base des actifs pondérés en fonction des risques, incluant les équivalents pour le risque de marché et le risque opérationnel.</p>		
	Déclaration attestant qu'aucun changement défavorable significatif n'a affecté les perspectives de l'émetteur, depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés ou description de tout changement défavorable significatif	Il n'y a eu aucun changement défavorable significatif affectant les perspectives du Groupe HVB depuis le 31 décembre 2014, date de publication des derniers états financiers audités.		
	Description de tout changement significatif de la situation financière du groupe survenu depuis la période couverte par les informations financières historiques	Il ne s'est produit aucun changement significatif de la situation financière du Groupe HVB depuis le 31 décembre 2014.		
B.13	Description de tout évènement récent	Sans objet. Aucun évènement récent propre à UniCredit Bank ne présente un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.		
B.14	B.5 plus déclaration	Se reporter à B.5. Sans objet. UniCredit Bank n'est détenu par aucune entité appartenant au		

	concernant la dépendance de l'Emetteur à l'égard d'autres entités du groupe	Groupe HVB.
B.15	Description des principales activités de l'Emetteur	<p>UniCredit Bank propose une gamme complète de produits et services bancaires et financiers à une clientèle privée, aux entreprises, à des clients du secteur public, à des entreprises internationales et à des clients institutionnels.</p> <p>Cette gamme s'étend des prêts immobiliers, crédits à la consommation, produits de savings-and-loan et d'assurance, et services bancaires destinés à une clientèle privée aux prêts commerciaux et financements du commerce extérieur à destination des entreprises, aux produits de fonds pour toutes catégories d'actifs, services de conseils et de courtage, opérations sur titres, gestion des risques financiers et de la liquidité, service de conseil pour clientèle fortunée et produits de banque d'investissement à destination des entreprises.</p>
B.16	Contrôle ou détention direct(e) ou indirect(e)	UniCredit S.p.A. détient directement 100% du capital d'UniCredit Bank.

C. TITRES

C.1	Nature et catégorie des valeurs mobilières	<p>[Titres Worst-of Bonus [Classic]] [Titres Worst-of Bonus Cap] [Titres Worst-of Express [Classic]] [Titres Worst-of Express Plus] [Titres Worst-of Express avec Montant Additionnel] [Titres Worst-of Express Cash Collect]</p> <p>Les Titres seront émis sous la forme [d'Obligations] [de Certificats] avec Valeur Nominale.</p> <p>["Obligations"] ["Certificats"] sont des titres de créance au porteur (<i>Inhaberschuldverschreibungen</i>) conformément à la Section 793 du Code Civil allemand (<i>Bürgerliches Gesetzbuch, BGB</i>).</p> <p>"Valeur Nominale" signifie [<i>Insérer</i>].</p> <p>[Les Titres sont représentés par un certificat global permanent sans coupons.]</p> <p>[Les Titres sont initialement représentés par un certificat global temporaire sans coupons qui sera échangeable pour un certificat global permanent sans coupons.]</p> <p>Les porteurs de Titres (les "Porteurs de Titres") ne peuvent pas prétendre recevoir de Titres définitifs.</p> <p>Les [ISIN] [WKN] sont précisés dans le tableau en Annexe à ce résumé.</p>
C.2	Devise d'émission	Les Titres sont libellés en [<i>Insérer Devise Prévüe</i>] (la " Devise Prévüe ").

C.5	Restrictions à la libre négociabilité des Titres	Sans objet. Les Titres sont librement négociables.
C.8	Description des droits attachés aux Titres, incluant les rangs et limitations à ces droits	<p>Droit applicable aux Titres</p> <p>Les Titres, tant sur la forme que sur le contenu, ainsi que les droits et obligations de l’Emetteur et du Porteur de Titres sont soumis au droit de la République Fédérale d’Allemagne.</p> <p>Droits attachés aux Titres</p> <p>Les Titres ont une échéance fixe.</p> <p><u>[Types de Produit 1 et 2: Dans le cas de Titres Worst-of Bonus [Classic] et Titres Worst-of Bonus Cap, les dispositions suivantes s’appliquent:</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt et ne donnent lieu à aucun montant additionnel.</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel (l) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date de Versement du Montant Additionnel (l) correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date d’Echéance (telle que définie à la section C.16) <u>[Dans le cas de Titres liés à un panier d’actions ou de certificats représentatifs d’actions avec livraison physique, les dispositions suivantes s’appliquent:</u> ou la livraison d’une quantité déterminée du Composant du Panier, correspondant (tel que défini à la section C.20)].]</p> <p><u>[Types de Produit 3, 4 et 5: Dans le cas de Titres Worst-of Express [Classic], de Titres Worst-of Express Plus et de Titres Worst-of Express avec Montant Additionnel, les dispositions suivantes s’appliquent:</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>[Si un Cas de Versement du Montant Additionnel se produit (tel que défini à la section C.15), les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel (k) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives).]</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel (l) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date de Versement du Montant Additionnel (l) correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date d’Echéance Anticipée (k) correspondante (telle que définie à la section C.16), si au moins un Cas de Remboursement Anticipé s’est produit (tel que défini à la section C.15), ou du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date d’Echéance (telle</p>

		<p>que définie à la section C.16) [<i>Dans le cas de Titres liés à une action ou un certificat représentatif d'actions avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent:</i> ou la livraison d'une quantité déterminée du Composant du Panier; correspondant (tel que défini à la section C.20)].</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date d'Echéance (telle que définie à la section C.16) [<i>Dans le cas de Titres liés à un panier d'actions ou de certificats représentatifs d'action avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent:</i> ou la livraison d'une quantité déterminée du Composant du Panier; correspondant (tel que défini à la section C.20)].]</p> <p>[Type de Produit 6: Dans le cas de Titres Worst-of Express Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>Si aucun Evènement de Barrière Coupon (tel que défini à la section C.15) ne se produit au cours de la Période d'Observation de la Barrière (k) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) et au cours de l'ensemble des Périodes d'Observation de la Barrière (k) précédentes les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel (k) correspondant (tel que défini à la section C.15) à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives).</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date d'Echéance (telle que définie à la section C.16).]</p> <p>Limitation des droits</p> <p>Si un ou plusieurs Cas d'Ajustement se produisent (tel que précisé dans les Conditions Définitives) l'Agent de Calcul ajustera selon son appréciation raisonnable (section 315 BGB) les Modalités de ces Titres et/ou l'ensemble des prix des Composants du Panier déterminés par l'Agent de Calcul en fonction des Modalités des Titres, conformément aux Conditions Définitives, de telle sorte que la situation économique des Porteurs de Titres demeure autant que possible inchangée.</p> <p>[Si un ou plusieurs Cas de Rappel (les "Cas de Rappel") se produisent (tel que précisé dans les Conditions Définitives) l'Emetteur peut exceptionnellement acheter les Titres conformément aux Conditions Définitives et rembourser les Titres à hauteur de leur Montant d'Annulation. Le "Montant d'Annulation" correspond à la valeur marchande des Titres déterminée par l'Agent de Calcul selon son appréciation raisonnable (para 315 BGB) dans les dix Jours Bancaires précédant la prise d'effet du rappel exceptionnel.]</p> <p>Rang des Titres</p> <p>Les engagements découlant des Titres constituent des engagements directs, inconditionnels et non-assortis de sûretés de l'Emetteur, venant <i>pari passu</i>, sauf dispositions légales contraires, avec tous les autres engagements non-assortis de sûretés non-subordonnés, présents ou futurs, de l'Emetteur.</p>
C.11	Admission aux négociations	[Une demande d'admission aux négociations à compter du [Insérer la date prévue] sur les marchés réglementés ou non réglementés suivants: [Insérer le

		<p><i>ou les marché(s) réglementé(s) ou non réglementé(s))</i>[a été] [sera] faite.]</p> <p>[Les Titres sont déjà admis aux négociations sur les marchés réglementés ou autres marchés équivalents suivants: <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementé(s) ou tou(t)(s) autre(s) marché(s) équivalent(s) concerné(s)].</i>]</p> <p>[Sans objet. Aucune demande d'admission aux négociations n'a été ou ne sera faite sur un marché réglementé ou tout autre marché équivalent.][Le <i>[Insérer le nom du Teneur de Marché]</i> (également le "Teneur de Marché") s'engage à apporter de la liquidité grâce à des ordres d'achat et de vente conformément aux règles de tenue de marché de <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementés ou non-réglementé(s) concerné(s)]</i>, où il est prévu que les Titres soient cotés. Les obligations du Teneur de Marché sont réglementées par les règles des marchés organisés et gérés par <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementé(s) ou non réglementés concerné(s)]</i>, et par les instructions y afférentes. [De plus, le Teneur de Marché s'engage à appliquer, dans les conditions de marché normales, un écart entre les ordres d'achat et de vente inférieur ou égal à <i>[Insérer pourcentage]%</i>.]</p>
C.15	Effets du sous-jacent sur la valeur des Titres	<p><u>[Type de Produit 1: Dans le cas de Titres Worst-of Bonus [Classic], les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, leur valeur dépend de manière décisive du prix des Composants du Panier (tel que défini à la section C.20). En principe, la valeur des Titres augmente si le prix des Composants du Panier augmente et la valeur des Titres diminue si le prix des Composants du Panier diminue.</p> <p>Le remboursement à la Date d'Echéance dépend de la Plus Mauvaise Performance (finale) (telle que précisée dans les Conditions Définitives). Toutefois, le versement est au moins égal au Montant de Bonus (tel que précisé dans les Conditions Définitives), à condition qu'aucun Evènement de Barrière ne se soit produit.</p> <p>[Le Porteur de Titres n'est pas exposé à l'influence des mouvements de taux de change (Quanto).]</p> <p>Un Evènement de Barrière signifie [qu'au moins un prix d'au moins un Composant du Panier_i est inférieur ou égal à la Barrière_i correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) durant la Période d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d'une observation continue] [que la Plus Mauvaise Performance (b) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) à une quelconque Date d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure au Niveau de la Barrière].</p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du montant de remboursement (le "Montant de Remboursement"). Le Montant de Remboursement est un montant dans la Devise Prévue, qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans les Conditions Définitives). Cependant, le Montant de Remboursement n'est pas inférieur au Montant de Bonus (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, [le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du montant de</p>

remboursement (le “**Montant de Remboursement**”). Le Montant de Remboursement est un montant dans la Devise Prévue, qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans les Conditions Définitives).][une quantité déterminée du Composant du Panier_i ayant la Plus Mauvaise Performance (finale), déterminée en fonction du Ratio_i (tel que précisé dans les Conditions Définitives), est livrée à la Date d’Echéance. Si le Ratio_i donne lieu à une fraction non-livrable du Composant du Panier_i, un montant en numéraire libellé dans la Devise Prévue est versé à hauteur du montant qui correspond à la valeur de la fraction non-livrable du Composant du Panier_i (le “**Montant en Numéraire Supplémentaire**”) (tel que précisé dans les Conditions Définitives)].

[Type de Produit 2: Dans le cas de Titres Worst-of Bonus Cap, les dispositions suivantes s’appliquent:

Pendant la durée de vie des Titres, leur valeur dépend de manière décisive du prix des Composants du Panier (tel que défini à la section C.20). En principe, la valeur des Titres augmente si le prix des Composants du Panier augmente et la valeur des Titres diminue si le prix des Composants du Panier diminue.

Le remboursement à la Date d’Echéance dépend de la Plus Mauvaise Performance (finale) (telle que précisée dans les Conditions Définitives). Le versement est au moins égal au Montant de Bonus (tel que précisé dans les Conditions Définitives), si aucun Evènement de Barrière ne s’est produit. Cependant, dans tous les cas, le versement n’est pas supérieur au Montant Maximum (tel que précisé dans les Conditions Définitives).

[Le Porteur de Titres n’est pas exposé à l’influence des mouvements de taux de change (Quanto).]

Un Evènement de Barrière signifie [qu’au moins un prix d’au moins un Composant du Panier_i est inférieur ou égal à la Barrière_i correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) au cours de la Période d’Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d’une observation continue] [que la Plus Mauvaise Performance (b) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) à une quelconque Date d’Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure au Niveau de la Barrière].

Si aucun Evènement de Barrière ne s’est produit, le remboursement est effectué à la Date d’Echéance par le versement du Montant de Remboursement, qui correspond [à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans les Conditions Définitives). Cependant, le Montant de Remboursement n’est pas inférieur au Montant de Bonus ni supérieur au Montant Maximum.] [au Montant Maximum.]

[Si au moins un Evènement de Barrière s’est produit, le remboursement est effectué à la Date d’Echéance par le versement du Montant de Remboursement, qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike.

Cependant, le Montant de Remboursement n’est dans ce cas pas supérieur au Montant Maximum.]

[Si au moins un Evènement de Barrière s’est produit et la Plus Mauvaise

	<p>Performance (finale) est supérieure ou égale au Cap (tel que précisé dans les Conditions Définitives), le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement, qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike. Cependant, le Montant de Remboursement n'est dans ce cas pas supérieur au Montant Maximum.</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est inférieure au Cap, une quantité du Composant du Panier_i ayant la Plus Mauvaise Performance (finale), déterminée en fonction du Ratio_i (tel que précisé par les Conditions Définitives), est livrée à la Date d'Echéance. Si le Ratio_i donne lieu à une fraction non-livrable du Composant du Panier_i, un montant en numéraire libellé dans la Devise Prévues est versé à hauteur du montant correspondant à la valeur de la fraction non-livrable du Composant du Panier_i (le "Montant en Numéraire Supplémentaire") (tel que précisé dans les Conditions Définitives).]]</p> <p><u><i>[Type de Produit 3: Dans le cas de Titres Worst-of Express [Classic], les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, leur valeur dépend de manière décisive du prix des Composants du Panier (tel que défini à la section C.20). En principe, la valeur des Titres augmente si le prix des Composants du Panier augmente et la valeur des Titres diminue si le prix des Composants du Panier diminue.</p> <p>Le remboursement à la Date d'Echéance dépend de la Plus Mauvaise Performance (finale) (telle que précisé par les Conditions Définitives). De plus, les Titres prévoient le remboursement anticipé automatique à hauteur du Montant de Remboursement Anticipé (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) sous certaines conditions.</p> <p>[Le Porteur de Titres n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si au moins un Cas de Remboursement Anticipé [mais aucun Evènement de Barrière ne] se produit, les Titres sont automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date d'Echéance Anticipée (k) suivante par le versement du Montant de Remboursement Anticipée (k) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, l'option prévoyant le remboursement anticipé automatique expire et les Titres sont remboursés à la Date d'Echéance.]</p> <p>Un Cas de Remboursement Anticipé se produit lorsque chaque Performance du Composant du Panier_i (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) est supérieure ou égale au Niveau de Remboursement Anticipé_i (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p><i>Remboursement à la Date d'Echéance</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement, qui est déterminé de la façon suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si au moins un Cas de Remboursement Final s'est produit, le Montant de Remboursement correspond au Montant Maximum (tel que précisé dans les Conditions Définitives), ou
--	---

	<p>- En l'absence de Cas de Remboursement Final, le Montant de Remboursement correspond au Montant de Remboursement Final (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>Un Evènement de Barrière signifie [qu'au moins un prix d'au moins un Composant du Panier_i (tel que défini à la section C.20) est inférieur ou égal à la Barrière_i correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) au cours de la Période d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d'une observation continue] [que la Plus Mauvaise Performance (b) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) à la Date d'Observation de la Barrière correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure au Niveau de la Barrière.]</p> <p>Un Cas de Remboursement Final signifie que la Plus Mauvaise Performance (finale) est supérieure ou égale au Niveau de Remboursement Final (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement, qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans les Conditions Définitives). Le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale.]</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est supérieure ou égale au Strike, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale.</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est inférieure au Strike, une quantité du Composant du Panier_i ayant la Plus Mauvaise Performance (finale), déterminée en fonction du Ratio_i (tel que précisé dans les Conditions Définitives), est livrée à la Date d'Echéance. Si le Ratio_i donne lieu à une fraction non-livrable du Composant du Panier_i, un montant en numéraire libellé dans la Monnaie Prévue est versée à hauteur du montant correspondant à la valeur de la fraction non-livrable du Composant du Panier_i (le "Montant en Numéraire Supplémentaire") (tel que précisé dans les Conditions Définitives).]</p> <p><u><i>[Type de Produit 4: Dans le cas de Titres Worst-of Express Plus, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, leur valeur dépend de manière décisive du prix des Composants du Panier (tel que défini à la section C.20). En principe, la valeur des Titres augmente si le prix des Composants du Panier augmente et la valeur des Titres diminue si le prix des Composants du Panier diminue.</p> <p>Le montant de remboursement à la Date d'Echéance dépend de la Plus Mauvaise Performance (finale). En outre, les Titres prévoient le remboursement anticipé automatique à hauteur du Montant de Remboursement Anticipé (k) sous certaines conditions.</p> <p>[Le Porteur de Titres n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si au moins un Cas de Remboursement Anticipé [mais aucun Evènement de</p>
--	---

	<p>Barrière ne] s'est produit, les Titres sont automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date d'Echéance Anticipée (k) suivante par le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière se produit, l'option prévoyant le remboursement anticipé automatique expire et les Titres sont remboursés à la Date d'Echéance.]</p> <p>Un Cas de Remboursent Anticipé se produit lorsque chaque Performance de Composant du Panier_i (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) est supérieure ou égale au Niveau de Remboursement Anticipé_i (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p><i>Remboursement à la Date d'Echéance</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui correspond au Montant Maximum (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans les Conditions Définitives). Le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale.]</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est supérieure ou égale au Strike, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale.</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est inférieure au Strike, une quantité du Composant du Panier_i, ayant la Plus Mauvaise Performance (finale), déterminée en fonction du Ratio_i (tel que précisé dans les Conditions Définitives), est livrée à la Date d'Echéance. Si le Ratio_i donne lieu à une fraction non-livable du Composant du Panier_i, un montant en numéraire libellé dans la Devise Prévues est versé à hauteur du montant correspondant à la valeur de la fraction non-livable du Composant du Panier_i (le "Montant en Numéraire Supplémentaire") (tel que précisé dans les Conditions Définitives).]</p> <p>Un Evènement de Barrière signifie [qu'au moins un prix d'au moins un Composant du Panier_i (tel que défini à la section C.20) est inférieur ou égal à la Barrière_i correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) au cours de la Période d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d'une observation continue] [que la Plus Mauvaise Performance (b) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) à la Date d'Observation de la Barrière correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure au Niveau de la Barrière].]</p> <p><u><i>[Type de Produit 5: Dans le cas de Titres Worst-of Express avec Montant Additionnel, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, leur valeur dépend de manière décisive du prix des Composants du Panier (tel que défini à la section C.20). En principe,</p>
--	--

	<p>la valeur des Titres augmente si le prix des Composants du Panier augmente et la valeur des Titres diminue si le prix des Composants du Panier diminue.</p> <p>Le montant de remboursement à la Date d'Echéance dépend de la Plus Mauvaise Performance (finale) (telle que précisée dans les Conditions Définitives). Les Titres prévoient le versement d'un Montant Additionnel à chaque Date de Versement du Montant Additionnel, si au moins un Cas de Versement du Montant Additionnel [et aucun Evènement de Barrière ne] s'est produit. En outre, les Titres prévoient le remboursement anticipé automatique à hauteur du Montant de Remboursement Anticipé (k) sous certaines conditions.</p> <p>[Le Porteur de Titres n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Montant Additionnel</i></p> <p>Le versement du Montant Additionnel dépend de la survenance d'un Cas de Versement du Montant Additionnel.</p> <p>Un Cas de Versement du Montant Additionnel signifie que la Plus Mauvaise Performance (k) est supérieure ou égale au Niveau de Versement du Montant Additionnel (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date d'Observation correspondante (telle que définie à la section C.16).</p> <p>[Si au moins un Cas de Versement du Montant Additionnel s'est produit à une quelconque Date d'Observation (k), le Montant Additionnel (k) correspondant est versé à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante diminué de l'ensemble des Montants Additionnels versés au titre du Montant Additionnel aux Dates de Versement du Montant Additionnel précédentes.</p> <p>Si aucun Cas de Versement du Montant Additionnel ne s'est produit à la Date d'Observation (k) correspondante, aucun Montant Additionnel (k) n'est versé à la Date de Versement du Montant Additionnelle (k) correspondante.]</p> <p>[Si au moins un Cas de Versement du Montant Additionnel s'est produit à au moins une Date d'Observation (k) [et aucun Evènement de Barrière ne s'est produit], le Montant Additionnel (k) est versé à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante.</p> <p>Si aucun Cas de Versement du Montant Additionnel ne s'est produit à une quelconque Date d'Observation (k), aucun Montant Additionnel (k) ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante.]</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, l'option prévoyant le Versement du Montant Additionnel (k) expire pour chaque Date de Versement du Montant Additionnel (k) ultérieure.]</p> <p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si au moins un Cas de Remboursement Anticipé [mais aucun Evènement de Barrière ne] s'est produit, les Titres sont automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date d'Echéance Anticipée (k) suivante par le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, l'option prévoyant le remboursement anticipé automatique expire et les Titres sont remboursés à la Date d'échéance.] Un Cas de Remboursement Anticipé signifie que chaque</p>
--	---

	<p>Performance du Composant du Panier_i (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) est supérieure ou égale au Niveau de Remboursement Anticipé_i (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p><i>Remboursement à la Date d'Echéance</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal au Montant Maximum (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement, qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans les Conditions Définitives). Le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale.]</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est supérieure ou égale au Strike, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale.</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est inférieure au Strike, une quantité du Composant du Panier_i ayant la Plus Mauvaise Performance (finale), déterminée par le Ratio_i (tel que précisé dans les Conditions Définitives) est livrée à la Date d'Echéance. Si le Ratio_i donne lieu à une fraction non-livable du Composant du Panier_i, un montant en numéraire libellé dans la Devise Prévues est versé à hauteur du montant correspondant à la valeur de la fraction non-livable du Composant du Panier_i (le « Montant en Numéraire Supplémentaire ») (tel que précisé dans les Conditions Définitives).]</p> <p>Un Evènement de Barrière signifie [que n'importe quel prix d'au moins un Composant du Panier_i (tel que défini à la section C.20) est inférieur ou égal à la Barrière_i correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) au cours de la Période d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d'une observation continue][que la Plus Mauvaise Performance (b) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) à la Date d'Observation de la Barrière correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure au Niveau de la Barrière].]</p> <p><u><i>[Type de Produit 6: Dans le cas de Titres Worst-of Express Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, leur valeur dépend de manière décisive du prix des Composants du Panier (tel que défini à la section C.20). En principe, la valeur des Titres augmente si le prix des Composants du Panier augmente et la valeur des Titres diminue si le prix des Composants du Panier diminue.</p> <p>Le remboursement à la Date d'échéance dépend de la Plus Mauvaise Performance (finale) (telle que précisée dans les Conditions Définitives). Les Titres prévoient le versement d'un Montant Additionnel à la Date de Versement du Montant Additionnel correspondante, si aucun Evènement de Barrière Coupon ne s'est produit. En outre, les Titres prévoient le remboursement anticipé automatique à hauteur du Montant de</p>
--	--

	<p>Remboursement Anticipé (k) sous certaines conditions.</p> <p>[Le Porteur de Titres n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Montant Additionnel</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière Coupon ne s'est produit au cours de la Période d'Observation de la Barrière (k) ou au cours de l'ensemble des Périodes d'Observation de la Barrière (k) précédentes, le versement du Montant Additionnel (k) correspondant est effectué à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante.</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière Coupon s'est produit au cours de la Période d'Observation de la Barrière (k), aucun Montant Additionnel (k) ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante ni à aucune Date de Versement du Montant Additionnel (k) ultérieure. En d'autres termes, si au moins un Evènement de Barrière Coupon se produit l'option prévoyant un Montant Additionnel expire.</p> <p>Un Evènement de Barrière Coupon signifie [que n'importe quel prix d'au moins un Composant du Panier_i (tel que défini à la section C.20) est inférieur ou égal à la Barrière_i (k) correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) au cours de la Période d'Observation de la Barrière (k) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d'une observation continue] [que n'importe quelle Performance du Composant du Panier_i (c) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à une quelconque Date d'Observation de la Barrière Coupon au cours de la Période d'Observation de la Barrière (k) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure ou égale au Niveau de la Barrière_i (k) correspondante (tel que précisée dans les Conditions Définitives)].</p> <p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si au moins un Cas de Remboursement Anticipé [mais aucun Evènement de Barrière Coupon ne] s'est produit, les Titres sont automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date d'Echéance Anticipée (k) correspondante par le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant.</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière Coupon s'est produit, l'option prévoyant le remboursement anticipé expire et les Titres sont remboursés à la Date d'Echéance.]</p> <p>[Cas de Remboursement Anticipé signifie que [chaque Performance du Composant du Panier_i (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) est supérieure ou égale au Niveau de Remboursement Anticipé_i (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives)].</p> <p><i>Remboursement à la Date d'Echéance</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal au Montant Maximum (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (Finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans</p>
--	--

		<p>les Conditions Définitives). Le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale.</p> <p>Un Evènement de Barrière signifie [que n'importe quel prix d'au moins un Composant du Panier_i (tel que défini à la section C.20) est inférieur ou égal à la Barrière_i correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) au cours de la Période d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d'une observation continue] [que n'importe quelle Performance du Composant du Panier_i (b) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date d'Observation de la Barrière correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure ou égale au Niveau de la Barrière;.]</p>
C.16	Date d'expiration ou d'échéance des instruments dérivés – date d'exercice ou date finale de référence	<p>"Date[s] d'Observation Finale" [et] "Date d'Echéance"[, "Date d'Observation (k)" et "Date d'Echéance Anticipée (k)" [sont][est] précisée[s] dans le tableau en Annexe à ce résumé.</p>
C.17	Procédure de règlement-livraison des titres	<p>Tous les paiements doivent être effectués auprès de [<i>Insérer</i>] (l'"Agent Payeur Principal"). L'Agent Payeur Principal réglera les montants dus au Système de Compensation afin de créditer chacun des comptes des banques dépositaires en vue du transfert aux Porteurs de Titres.</p> <p>Le paiement au Système de Compensation décharge l'Emetteur de ses obligations relatives aux Titres à proportion du montant dudit paiement.</p> <p>"Système de Compensation" signifie [<i>Insérer</i>].</p>
C.18	Description des modalités relatives au produit des instruments dérivés	<p><u>[Dans le cas de Titres avec versement en numéraire, insérer:</u> Versement du Montant de Remboursement à la Date d'Echéance]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres liés à des actions ou des certificats représentatifs d'actions avec livraison physique du Sous-Jacent, insérer:</u> Versement du Montant de Remboursement à la Date d'Echéance ou livraison du Composant du Panier_i ayant la Plus Mauvaise Performance (finale) (et versement du Montant en Numéraire Supplémentaire le cas échéant) dans un délai de cinq jours bancaires après la Date d'Echéance]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec remboursement anticipé automatique, les dispositions suivantes s'appliquent:</u> ou Versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) à la Date d'Echéance Anticipée (k) correspondante] [,[chacun] sous réserve d'un rappel exceptionnel par l'Emetteur].</p>
C.19	Prix d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent	<p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation finale du Prix de Référence, les dispositions suivantes s'appliquent:</u> "K_i (final)" signifie le Prix de Référence du Composant du Panier_i à la Date d'Observation Finale.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation finale de la moyenne, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p>

		<p>"K_i (final)" signifie la moyenne pondérée de manière égale des Prix de Référence du Composant du Panier_i précisé aux Dates d'Observations Finales.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation [best] [worst]-out, les dispositions suivantes s'appliquent:]</u></p> <p>"K_i (final)" signifie le Prix de Référence_i [le plus élevé] [le moins élevé] à [chacune des Dates d'Observation Finale] [chacune des dates correspondantes (telles que précisées dans les Conditions Définitives) entre la Date d'Observation Initiale (telle que précisée dans les Conditions Définitives) (include) et le Dernier Jour de la Période [Best] [Worst]-in (include)].]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation [Best] [Worst]-out, les dispositions suivantes s'appliquent:]</u></p> <p>"K_i (final)" signifie le Prix de Référence_i [le plus élevé] [le moins élevé] à [chacune des Dates d'Observation Finale] [chacune des dates correspondantes (telles que précisées dans les Conditions Définitives) entre le Premier Jour de la Période [Best][Worst]-out (telle que précisée dans les Conditions Définitives) (include) et la Date d'Observation Finale (include)].]</p> <table border="1"> <tr> <td>Composant du Panier_i</td> <td>Prix de Référence_i</td> </tr> <tr> <td>[Insérer]</td> <td>[Insérer]</td> </tr> </table>	Composant du Panier_i	Prix de Référence_i	[Insérer]	[Insérer]				
Composant du Panier_i	Prix de Référence_i									
[Insérer]	[Insérer]									
C.20	Type de sous-jacent utilisé et accès aux informations le concernant	<p>“Sous-Jacent” signifie un panier constitué des composants du panier suivants (les “Composants du Panier”)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>[ISIN_i]</th> <th>Composant du Panier_i</th> <th>Site Internet_i</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[Insérer nombres consécutifs i]</td> <td>[Insérer]</td> <td>[Insérer]</td> <td>[Insérer]</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour plus d'informations concernant [les Composants du Panier et] les performances passées et futures des Composants du Panier et leur volatilité, veuillez vous reporter au Site Internet_i, tel que précisé dans le tableau ci-dessus (or tout autre site lui ayant succédé).</p>	i	[ISIN_i]	Composant du Panier_i	Site Internet_i	[Insérer nombres consécutifs i]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]
i	[ISIN_i]	Composant du Panier_i	Site Internet_i							
[Insérer nombres consécutifs i]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]							

D. RISQUES

D.2	Informations clés sur les principaux risques propres à l'Émetteur	<p><i>Il est important que les investisseurs potentiels soient avertis qu'en raison de la possible survenance des événements décrits ci-dessous, la valeur des titres pourrait baisser et ces investisseurs pourraient subir la perte totale de leur investissement.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de crédit <p>(i) Risques liés à un ralentissement de l'économie et à la volatilité des marchés financiers; (ii) Une détérioration des valorisations d'actifs résultant de faibles conditions de marché pourrait affecter défavorablement les recettes futures du Groupe HVB; (iii) Les conditions économiques des marchés géographiques dans lesquels le Groupe HVB opère ont eu, et peuvent avoir à l'avenir, des effets négatifs sur l'activité, le résultat</p>
-----	---	---

	<p>d'exploitation et la situation financière du Groupe HVB; (iv) Les activités bancaires non-traditionnelles exposent le Groupe HVB à des risques de crédit supplémentaires; (v) Des changements de l'environnement réglementaire allemand et européen pourraient affecter défavorablement les activités du Groupe HVB; (vi) Les créances douteuses sont susceptibles de dépasser les niveaux anticipés; (vii) Le risque systémique pourrait affecter défavorablement les activités du Groupe HVB.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de marché <p>(i) Des conditions de marché difficiles peuvent accroître la volatilité des revenus du Groupe HVB; (ii) Les revenus du Groupe HVB peuvent être volatils du fait des activités de trading et des fluctuations des taux de change et d'intérêts.</p> • Risque de liquidité <p>(i) Les risques de liquidité pourraient compromettre la capacité du Groupe HVB à respecter ses obligations financières à leur échéance; (ii) L'activité, le résultat d'exploitation et la situation financière du Groupe HVB ont été et pourraient continuer à être affectés par des conditions macro-économiques et de marché défavorables; (iii) Le Groupe HVB est exposé de manière significative aux pays en difficulté dans la zone euro.</p> • Risque opérationnel <p>(i) Les techniques et stratégies de gestion des risques du Groupe HVB peuvent ne pas avoir identifié ou anticipé certains risques; (ii) Risques liés aux technologies de l'information; (iii) Risques provenant de la fraude dans les activités de trading; (iv) Risques liés à des poursuites judiciaires; (v) Le Groupe HVB est impliqué dans des procédures fiscales en cours.</p> • Risques de stratégie <p>(i) Risque lié aux tendances générales de l'économie; (ii) La crise de la dette souveraine européenne a affecté défavorablement, et peut continuer à affecter défavorablement l'activité, le résultat d'exploitation et la situation financière du Groupe HVB; (iii) Risques provenant de l'orientation stratégique du business model du Groupe HVB; (iv) Risques provenant de la consolidation du marché bancaire; (v) Risques provenant de l'évolution des conditions de concurrence dans le secteur financier Allemand; (vi) L'environnement réglementaire du Groupe HVB est susceptible de changer; la non-conformité avec les exigences réglementaires peut engendrer des mesures d'exécution; (vii) Risques provenant de l'introduction de nouvelles charges et impôts ayant pour objet de stabiliser les marchés financiers et impliquant les banques en ce qui concerne la répartition des coûts de la crise financière; (viii) L'exercice de stress tests pourrait affecter l'activité du Groupe HVB; (ix) Le Groupe HVB pourrait être exposé à des risques provenant de la mise en place du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU) et de toute autre initiative permettant la création et mise en place de l'Union Bancaire de l'Union Européenne; (x) Risques liés à l'interdiction/la séparation de certaines activités par rapport à d'autres activités bancaires; (xi) Risques liés aux notations de HVB.</p> • Risque réputationnel <p>Les actionnaires peuvent avoir des réactions négatives en raison d'un changement de leur perception de la banque ce qui peut avoir un impact</p>
--	--

		<p>négatif sur les résultats d'opérations, les activités et la situation financière du Groupe HVB.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque d'activité <p>Des changements négatifs imprévus dans le volume d'affaires et/ou les marges (par exemple, à la suite de la crise de la dette souveraine) peuvent entraîner de graves pertes de bénéfices, ce qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de marché d'une entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque liés au portefeuille immobilier <p>Les variations de la valeur de marché du portefeuille immobilier du Groupe HVB peuvent avoir un impact négatif sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque provenant des investissements financiers <p>Les fluctuations du prix du portefeuille de participations cotées et non cotées, des placements financiers et des parts de fonds correspondants détenus par le Groupe HVB pourraient entraîner des pertes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque lié au financement des retraites <p>Le Groupe HVB s'est engagé à fournir des plans de retraite à ses anciens et actuels employés. Des risques liés au financement des retraites existent dans le cadre de ces régimes de retraite qui peuvent nécessiter un apport de capital supplémentaire au bénéfice des engagements de pension acquis.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques liés aux activités externalisées <p>Les échecs dans le processus d'évaluation des risques ou dans la définition des mesures de réduction des risques par rapport à une externalisation des activités et des processus de recours à des fournisseurs de services externes pourraient conduire à un impact négatif sur les résultats d'opérations, les activités et la situation financière du Groupe HVB.</p>
D.6	Informations clés sur les principaux risques propres aux titres	<p>De l'avis de l'Emetteur, les risques principaux présentés ci-dessous pourraient, pour le Porteur de Titre, affecter de manière négative la valeur des Titres et/ou les montants devant être distribués (y compris la livraison de toute quantité de Sous-Jacents ou leurs composants devant être livrés) en vertu des Titres et/ou la possibilité pour le Porteur de Titres de vendre les Titres moyennant un prix raisonnable avant la date d'échéance des Titres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conflits d'intérêts potentiels <p>Le risque de conflits d'intérêt (tels que décrits à la section E.4) est lié au fait que l'Emetteur, les distributeurs ou une quelconque société apparentée à l'un d'eux, dans le cadre de certains rôles ou certaines opérations, pourraient protéger des intérêts potentiellement contraires ou ne tenant pas compte des intérêts des Porteurs de Titres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principaux risques relatifs aux Titres <p><i>Principaux risques relatifs au marché</i></p> <p>Dans certaines circonstances un Porteur de Titres pourrait ne pas pouvoir vendre ses Titres ou ne pas pouvoir les vendre à un prix adéquat avant leur remboursement.</p> <p>La valeur marchande des Titres sera affectée par la solvabilité de l'Emetteur et par un certain nombre d'autres facteurs (par exemple les taux de change,</p>

	<p>les taux d'intérêts et de rendement en vigueur, le marché des titres similaires, les circonstances générales économiques, politiques et cycliques, la négociabilité des Titres et des facteurs liés aux Sous-Jacents) et pourrait être inférieure de manière significative à la Valeur Nominale ou au Prix d'Achat.</p> <p>Les Porteurs de Titres ne peuvent pas compter sur la possibilité de couvrir de manière suffisante les risques de prix liés aux Titres à tout moment.</p> <p><i>Risques principaux relatifs aux Titres en général</i></p> <p>L'Emetteur pourrait manquer à toutes ou partie de ses obligations liées aux Titres, par exemple en cas de faillite de l'Emetteur ou en raison d'interventions gouvernementales ou réglementaires. Il n'existe pas de régime de protection des dépôts, ni aucun autre régime de compensation, pour protéger contre ce risque.</p> <p>Un investissement dans les Titres pourrait être illégal ou défavorable pour un investisseur potentiel ou être inapproprié, étant donné sa connaissance ou son expérience et ses besoins financiers. Le taux réel de rendement d'un investissement dans les Titres pourrait être réduit, nul ou même négatif (par exemple en raison de coûts accessoires liés à l'achat, la détention ou la vente des Titres, d'une future dépréciation monétaire (inflation) ou d'impacts fiscaux). Le montant de remboursement pourrait être inférieur au Prix d'Emission ou au prix d'achat correspondant et, dans certains cas, aucun intérêt ou paiement régulier ne sera versé.</p> <p>Le produit issu des Titres pourrait ne pas couvrir le remboursement des intérêts ou du capital dus au titre d'un crédit pour financer l'achat des Titres, et ainsi requérir des capitaux additionnels.</p> <p><i>Risques relatifs aux Titres liés à un Sous-Jacent</i></p> <p><i>Risques liés à l'influence du Sous-Jacent ou de ses composants sur la valeur marchande des Titres</i></p> <p>La valeur marchande des Titres et les montants dus en vertu des Titres dépendent de manière significative du prix du Sous-Jacent. Il est impossible de prédire l'évolution à venir du prix du Sous-Jacent ou de ses composants. De plus, la valeur marchande des Titres sera affectée par certains facteurs liés au Sous-Jacent.</p> <p><i>Risques liés au fait que l'observation du Sous-Jacent ou de ses composants n'a lieu qu'à certaines dates, horaires ou périodes déterminés</i></p> <p>Etant donné le fait que l'observation du Sous-Jacent ou de ses composants ne peut intervenir qu'à des dates, horaires ou périodes déterminés, les montants dus en vertu des Titres pourraient être largement inférieurs au prix suggéré par le Sous-Jacent ou ses composants.</p> <p><i>Risques liés au versement minimum conditionnel</i></p> <p>Dans les cas où un versement minimum conditionnel est prévu en ce qui concerne le remboursement, le Porteur de Titres pourrait perdre l'ensemble ou une partie importante du montant investi si le prix du Sous-Jacent ou de ses composants évolue de manière défavorable pour le Porteur de Titres ou si les Titres sont résiliés, rappelés ou vendus avant la date d'échéance des Titres.</p> <p><i>Risques liés aux versements conditionnels</i></p> <p>Le versement et/ou la mesure de ces montants dépendent de la performance</p>
--	---

		<p>du Sous-Jacent ou de ses composants et pourraient également être très faibles voire nuls.</p> <p><i>Risques liés aux effets dus à des seuils ou des limites</i></p> <p>Certains montants pourraient être dus uniquement si certains seuils ou certaines limites ont été atteints ou si certains événements se sont produits.</p> <p><i>Risques liés aux Evènements de Barrière</i></p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière se produit, en particulier, le droit à un versement minimum conditionnel pourrait être perdu, le rendement potentiel des titres pourrait être plafonné, le Règlement Physique pourrait avoir lieu et le Porteur de Titres pourrait perdre la totalité ou une partie de son capital investi.</p> <p><i>Risques liés à un Strike</i></p> <p>Les Porteurs de Titres pourraient participer soit dans une moindre mesure à une performance favorable soit dans une plus large mesure à une performance défavorable du Sous-Jacent ou de ses composants.</p> <p><i>Risques liés à un Montant Maximum</i></p> <p>Le rendement potentiel des Titres pourrait être limité.</p> <p><i>Risques liés à un Ratio</i></p> <p>L'effet d'un ratio pourrait être que le Titre devienne en termes économiques semblable à un investissement direct dans le Sous-Jacent en question, ou ses composants, mais sans être toutefois totalement comparable à un tel investissement direct.</p> <p><i>Risques de Réinvestissement</i></p> <p>Les Porteurs de Titres pourraient ne pouvoir réinvestir le capital perçu en cas de remboursement anticipé des Titres qu'à des conditions moins avantageuses. Le montant de remboursement anticipé pourrait être inférieur au Prix d'Emission ou au Prix d'Achat.</p> <p><i>Risques liés aux Cas de Remboursement Anticipé</i></p> <p>Le Porteur de Titres ne participera pas à la performance future du Sous-Jacent ou de ses composants ni ne sera en droit de recevoir de paiements ultérieurs en vertu des Titres une fois que ce remboursement anticipé aura été effectué.</p> <p><i>Risques liés à un Evènement de Barrière en rapport avec un Cas de Remboursement Anticipé</i></p> <p>Le Porteur de Titres pourrait perdre la possibilité de recevoir le versement d'un Montant de Remboursement Anticipé.</p> <p><i>Risque lié aux Devises et aux Taux de Change à l'égard du Sous-Jacent ou de ses composants</i></p> <p>Si le Sous-Jacent ou ses composants sont libellés dans une devise autre que la Devise Prévues, il existe un risque de Taux de Change, à moins qu'il ne soit exclu dans les Conditions Définitives concernées.</p> <p><i>Risques liés aux Cas d'Ajustement</i></p> <p>Les ajustements peuvent avoir un effet négatif significatif sur la valeur et la performance future des Titres ainsi que sur les montants distribués en vertu des Titres. Les cas d'ajustements peuvent éventuellement donner lieu à une</p>
--	--	---

		<p>résiliation anticipée exceptionnelle des Titres.</p> <p><i>Risques liés aux Cas de Rappel</i></p> <p>Si au moins un Cas de Rappel se produit l’Emetteur est en droit de racheter de manière exceptionnelle les Titres à leur valeur marchande. Si la valeur marchande des Titres au moment du rappel exceptionnel est inférieure au Prix d’Emission ou au Prix d’Achat, le Porteur de Titres concerné subira une perte totale ou partielle de son capital investi même si les Titres prévoient un versement minimum conditionnel.</p> <p><i>Risques liés aux Cas de Perturbation du Marché</i></p> <p>L’Agent de Calcul peut différer les valorisations et les versements et effectuer des déterminations selon son appréciation raisonnable. Les Porteurs de Titres ne sont pas en droit d’exiger des intérêts en raison de tels délais de paiement.</p> <p><i>Risques liés au Règlement Physique</i></p> <p>Le remboursement des Titres à la date d’échéance des Titres pourrait être effectuée par la livraison d’une quantité des Sous-Jacents ou de leurs composants.</p> <p>• Principaux risques relatifs au Sous-Jacent ou ses composants</p> <p><i>Risques généraux</i></p> <p><i>Absence de droit de propriété concernant le Sous-Jacent ou ses Composants</i></p> <p>Le Sous-Jacent ou ses composants ne seront pas détenus par l’Emetteur pour le bénéfice des Porteurs de Titres, et par conséquent, les Porteurs de Titres n’obtiendront aucun droit de propriété (par exemple, droits de vote, droit de percevoir des dividendes ou d’autres distributions, ou autres droits) concernant le Sous-Jacent ou ses composants.</p> <p><i>Risques liés à l’Elément Worst-of</i></p> <p>Tout montant devant être distribué en vertu des Titres pourrait être déterminé par référence uniquement au prix ou à la performance du Composant du Panier ayant la plus mauvaise performance / performance la plus basse.</p> <p>[Risques principaux relatifs à des actions</p> <p>La performance de Titres liés à des Actions dépend de la performance des actions en question, qui peut dépendre de certains facteurs. Les versements de dividendes peuvent avoir un effet négatif pour le Porteur de Titre. [Le porteur de certificats représentatifs d’actions pourrait perdre les droits aux actions sous-jacentes certifiées par le bon de participation.]]</p> <p>[Risques principaux relatifs aux indices</p> <p>La performance des Titres liés à des Indices dépend de la performance des indices en question, qui dépend en grande partie de la composition et de la performance des composants de ces indices. L’Emetteur ne pourrait pas influencer ni l’indice en question ni le concept de l’indice. Si l’Emetteur intervient également en tant que sponsor ou agent de calcul de l’indice, ceci pourrait donner lieu à des conflits d’intérêt. De manière générale, la responsabilité du sponsor d’un indice n’est pas engagée. En général, un indice peut être modifié, résilié ou remplacé à tout moment par un autre indice lui succédant. Les Porteurs de Titres ne pourraient pas, ou alors seulement en partie, bénéficier des dividendes ou autres distributions liés à des composants de l’indice. Si l’indice comporte un élément de levier, les</p>
--	--	---

		<p>investisseurs sont exposés à un risque de pertes accru. Les indices peuvent être impactés négativement de manière disproportionnée dans le cas d'évolutions défavorables dans un pays ou dans un secteur industriel. Les indices peuvent prévoir des frais qui impactent leur performance de manière négative.]</p> <p>[Risques principaux liés aux contrats à terme</p> <p>La performance de Titres liés à des Contrats à terme dépend en premier lieu de la performance du contrat à terme en question, performance qui dépend de certains facteurs déterminants. Les écarts de prix (par exemple en cas de roulement) selon le terme considéré peuvent avoir un impact négatif sur les Titres. De plus, les prix des contrats à terme peuvent différer de manière significative des prix au comptant.]</p> <p>[Risques principaux relatifs aux matières premières</p> <p>La performance de Titres liés à des Matières Premières dépend de la performance de la matière première en question, qui dépend d'un certain nombre de facteurs déterminants. Un investissement dans des matières premières est associé à des risques plus importants que les investissements dans d'autres catégories d'actifs. La négociation au niveau mondial quasiment permanente dans différents fuseaux horaires peut conduire à des prix différents à différents endroits, qui ne sont pas tous pertinents pour le calcul des Titres.]</p> <p>Les Titres ne sont pas à capital garanti. Les investisseurs doivent être conscients qu'ils sont susceptibles de perdre tout ou partie de la valeur de leur investissement.</p>
--	--	---

E. OFFRE

E.2b	Raisons de l'offre et utilisation du produit de l'émission autres que la réalisation d'un bénéfice et/ou la couverture de certains risques	Sans objet; le produit net de chaque émission de Titres sera utilisé par l'Emetteur pour ses besoins généraux.
E.3	Description des modalités de l'offre	<p>[Jour de la première offre au public: <i>[Insérer].</i>]</p> <p>[Début de la nouvelle offre : <i>[Insérer]</i> [(maintien de l'offre au public portant sur des valeurs mobilières déjà émises)] [(augmentation du nombre de valeurs mobilières déjà émises)].]</p> <p>[Les Titres sont offerts [initialement] au cours de la Période de Souscription[, et offerts de manière continue après cela]. Période de Souscription : de <i>[Insérer la date de commencement de la période de souscription]</i> à <i>[Insérer la date de fin de la période de souscription].</i>]</p> <p>[Une offre au public sera faite [en France] [,] [et] [en Italie] [,] [et] [au Luxembourg] [et en République Tchèque].]</p> <p>[La plus petite unité transférable est <i>[Insérer].</i>]</p>

		<p>[La plus petite unité négociable est <i>[Insérer]</i>.]</p> <p>[Les Titres seront offerts à [des investisseurs qualifiés] [,] [et/ou] [des investisseurs particuliers] [et/ou] [des investisseurs institutionnels] [par voie de [placements privés] [offres au public]] [effectués par des intermédiaires financiers].]</p> <p>[Dès le [jour de la première offre au public] [début de la nouvelle offre au public], les Titres décrits dans les Conditions Définitives seront offerts en continu.]</p> <p>[L'offre en continu sera réalisée à des cours vendeurs actuels fournis par l'Emetteur.]</p> <p>[L'offre au public peut être arrêtée à n'importe quel moment et sans motif quel qu'il soit par l'Emetteur.]</p> <p>[Aucune offre au public n'est effectuée. Les Titres doivent être admis aux négociations sur un marché organisé.]</p> <p>[Une demande d'admission aux négociations [sera réalisée] [a été réalisée] à compter du <i>[Insérer la date escomptée]</i> sur les marchés suivants: <i>[Insérer le(s) marché(s) considéré(s)]</i>.]</p> <p>[Les Titres sont déjà négociés sur les marchés suivants : <i>[Insérer le ou les marché(s) concerné(s)]</i>.]</p>
E.4	<p>Tout intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre, y compris les intérêts conflictuels</p>	<p>Tout distributeur et/ou toute société apparentée à un distributeur peut être client et/ou emprunteur de l'Emetteur et des sociétés y étant apparentées. En outre, un quelconque de ces distributeurs et sociétés affiliées pourraient avoir participé, et pourraient participer à l'avenir, à des opérations de banque d'investissement et/ou de détail avec, et pourraient accomplir des services pour, l'Emetteur et ses sociétés apparentées dans le cours normal de ses activités.</p> <p>[En ce qui concerne la négociation des Titres, il existe un conflit d'intérêt pour l'Emetteur étant donné que l'Emetteur est également le Teneur de Marché sur le <i>[Insérer le ou les marché(s) règlementé(s) ou non-règlementé(s) concerné(s)]</i>;] [de plus] <i>[Insérer le ou les marché(s) règlementé(s) ou non-règlementé(s) concerné(s)]</i> est organisé et géré par <i>[Insérer nom]</i>, une société dans laquelle UniCredit S.p.A. – la Société Mère de UniCredit Bank AG en tant qu'Emetteur – détient des participations.] [L'Emetteur est également l'arrangeur et l'Agent de Calcul des Titres.] [L'Emetteur ou une de ses sociétés apparentées peut intervenir en tant qu'agent de calcul ou de paiement.]</p> <p>Par ailleurs, des conflits d'intérêts à l'égard de l'Emetteur ou des personnes responsables de l'offre peuvent survenir pour les raisons suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Emetteur détermine le Prix d'Emission. • L'Emetteur et une quelconque de ses sociétés apparentées agissent comme Teneur de Marché pour les Titres (cependant, ceci n'est pas une obligation). • Des Distributeurs pourraient recevoir des incitations de la part de l'Emetteur. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque société

		<p>apparentée interviennent en tant qu'Agent de Calcul ou Agent Payeur en ce qui concerne les Titres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • De temps à autre, l'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés apparentées pourraient intervenir dans des opérations pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients, qui impactent la liquidité ou le prix du Sous-Jacent ou de ses composants. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés apparentées pourraient émettre des titres en lien avec le Sous-Jacent ou ses composants alors que d'autres titres ont déjà été émis en lien avec ceux-ci. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés apparentées pourraient détenir ou obtenir des informations déterminantes concernant le Sous-Jacent ou ses composants (y compris des informations qui ne sont pas accessibles au public) dans le cadre de leurs activités ou d'une quelconque autre manière. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés apparentées pourraient intervenir dans des activités impliquant l'émetteur du Sous-Jacent ou de ses composants, des sociétés y étant apparentées, ses concurrents ou ses garants. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés apparentées pourraient également appartenir à un consortium bancaire, intervenir en tant que conseiller financier ou banque d'un sponsor ou émetteur du Sous-Jacent ou de ses composants. • [L'Emetteur ou une de ses sociétés apparentées interviennent comme sponsor d'indice, agent de calcul d'indice, conseiller d'indice ou comité d'indice.]
E.7	Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou le distributeur	<p>[Commission de vente: [Une commission initiale pour un montant de <i>[Insérer]</i> est incluse dans le Prix d'Emission.] <i>[Insérer les détails]</i>]</p> <p>[Autres Commissions: <i>[Insérer les détails]</i>]</p> <p>[Sans objet. Aucune dépense ne sera facturée à l'investisseur par l'Emetteur ou un distributeur. Cependant, d'autres frais tels que des frais de garde ou des frais de transaction peuvent être facturés.]</p>

Annexe du Résumé

[WKN] [ISIN] (C.1)	[Date[s] d'Observation Finale (C.16)]	Date d'Echéance (C.16)	[Date d'Observation (k) (C.16)]	[Date d'Echéance Anticipée (k) (C.16)]
[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]